

LETTRE DE CONSULTATION

1/2025

Date : 30/01/2025

1. Objet de la consultation :

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la reconstruction du collège Saint-Exupéry à Rabat, l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) engage une opération de déconstruction, dépollution et démolition du collège existant.

À cet effet, nous sollicitons une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) afin d'accompagner le maître d'ouvrage dans les différentes phases de l'opération, notamment :

- **Reconnaissance du terrain** : Analyse des contraintes du site, consultations des administrations et concessionnaires des réseaux.
- **Études préliminaires et faisabilité** : Définition des démarches techniques, diagnostics nécessaires et estimation du coût global de l'opération.
- **Autorisations administratives** : Élaboration et dépôt du permis de démolir, suivi des démarches réglementaires et gestion des interactions avec les autorités compétentes.
- **Avant-projet et projet** : Élaboration des documents techniques (CCTP, plans), prescriptions réglementaires et assistance à la consultation des entreprises.
- **Suivi de chantier** : Coordination des travaux et contrôle de conformité aux exigences réglementaires.
- **Réception des travaux** : Organisation des contrôles finaux et validation des prestations réalisées.

Etablissement concerné :

- Collège Saint-Exupéry : rue Al Maarif, Aviation, Rabat.

2. Visite des lieux :

Pour organiser une visite des lieux, veuillez prendre rendez-vous avec M. Mohammed Bourassi ou Mme Garance Glais:

mohammed.bourassi@aeefe.fr / 06-63-80-22-85.

garance.glais@aeefe.fr / 06-65-10-77-96

3. Documents à fournir :

Pour la présente consultation, nous vous prions de bien vouloir nous transmettre les documents suivants :

Pour le critère technique : une offre technique détaillée, précisant :

- ✓ Références similaires ;

- ✓ La méthodologie envisagée pour mener les missions ;
- ✓ Moyens humains et matériel.

Pour le critère prix : une offre financière comprenant le détail des coûts par poste de dépense.

Toute autre pièce justificative que vous jugez utile pour l'évaluation de votre offre.

4. Critères de sélection des offres :

Les offres seront examinées et sélectionnées sur la base des critères suivants :

- a) Qualité technique de l'offre (40 %) ;
- b) Prix (60 %) ;

5. Modalités de remise des offres :

Les offres doivent nous être transmises par courrier électronique simultanément aux adresses suivantes : mohammed.bourassi@aeefe.fr ; garance.glais@aeefe.fr

en copie : sg@lycee-descartes.ma ; appels.offres@lycee-descartes.ma

La date limite de remise des offres est arrêtée au mercredi 12/02/2025 à 14h.
--

6. Informations complémentaires :

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez nous contacter par mail.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette consultation et restons à votre disposition pour toute information supplémentaire.

Dans l'attente de votre réponse.

7. Pièce jointe :

- Plan de masse topographique
- Plan de situation
- Cahier des prescriptions spéciales (CPS)

Delphine GUYOMARD
Secrétaire générale du groupement des EGD de l'AEFE de Rabat-Kénitra

15 = 15m largeur à partir de plan d'aménagement (limite reparté par coordonnée Lambert) → r
 Note : cadastre municipal → coordé sur borne délimite le terrain.
 e. Quest :

ROYAUME DU MAROC
 WILAYA DE RABAT-SALE-ZEMMOUR-ZAER
 VILLE DE RABAT
 ARRONDISSEMENT EL YOUSOUFIA

AMBASSADE DE FRANCE

Annexe du Lycée Descartes
 Collège SAINT-EXUPERY
 Site:
 RUB AL MAARIF
 Propriété dite : " Champ D'Aviation de RABAT "
 T.F.1370/R (P1)
 S = 1H 29 A 40 CA

PLAN TOPOGRAPHIQUE
 ET
 DELIMITATION

NOTA: Plan Révisé au Système LAMBERT et au NDM

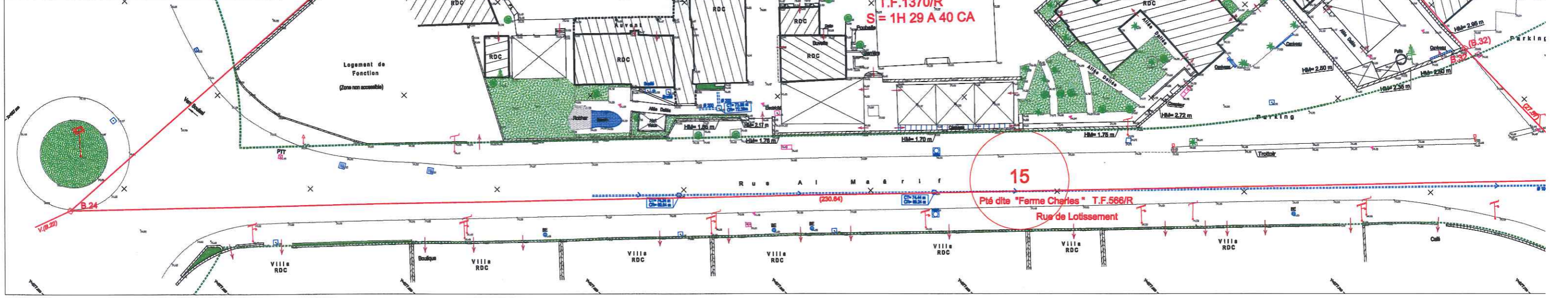
RABAT LE: 09/05/2017 Levé par: NOUREDDINE Dessiné par: NORA Corrigé par: MURQUIN REF: 2002
 ECHELLE: 1/2000
 Modifié le: RABAT : 2004_Topo_Annex_SANT EXUPERY_270417.dwg

ROUVIN Pierre
 BUREAU D'ETUDE ET DE CONSTRUCTION
 11 Avenue Industriel - Agdal - Casablanca 20000 MAROC
 Tel: 0539 88 10 10 Fax: 0539 88 10 10
 www.rouvin.ma

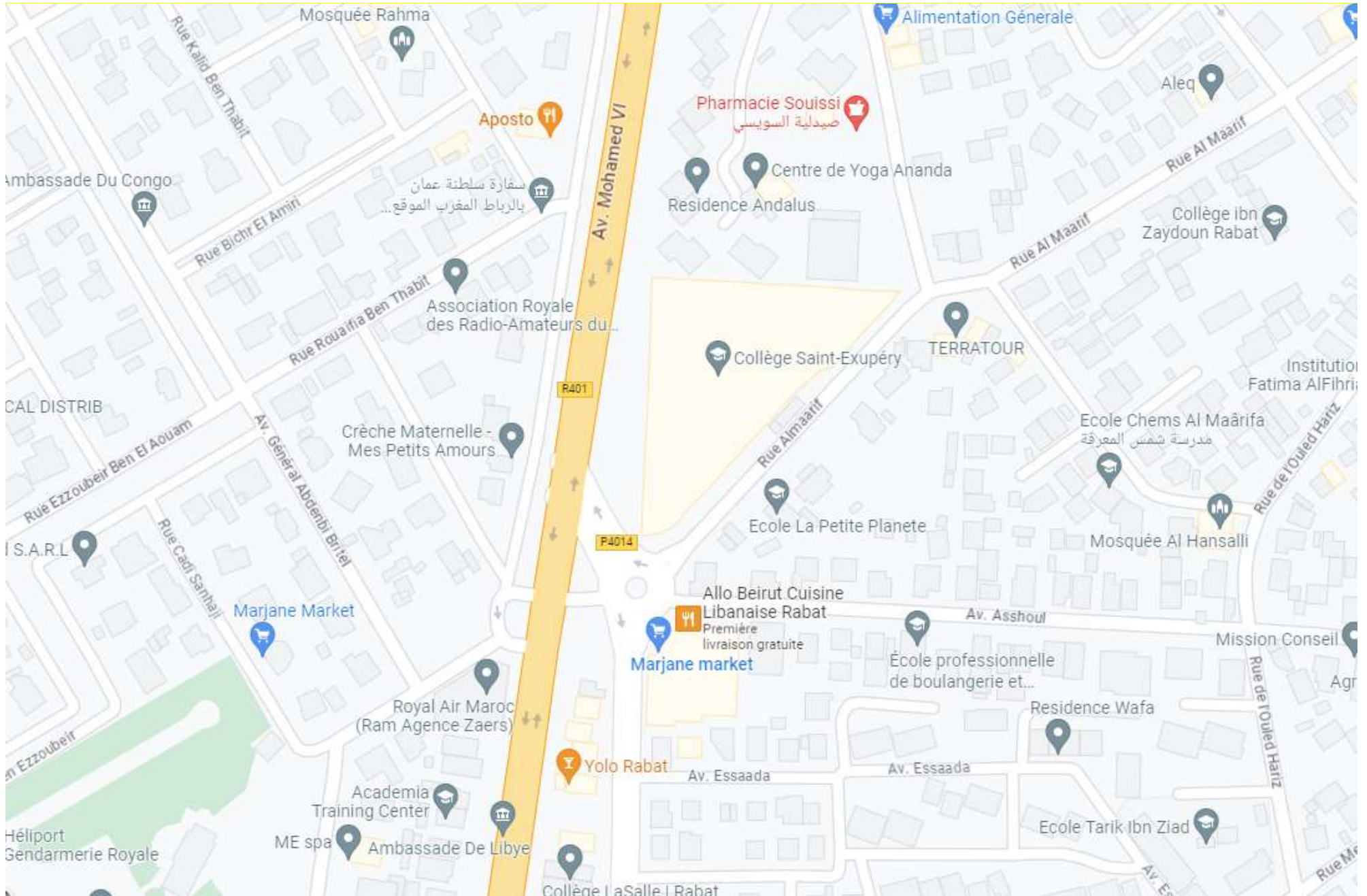
LISTE DES COORDONNEES

Propriété dite : "Champ D'aviation de RABAT "
 TFN° 1370/R
 S = 1H 29 A 40 CA

N° Borne	X	Y
B.23	368155.85	377738.70
B.24	367996.62	377571.84
B.34	368007.22	377746.85
B.33	368007.92	377746.81
B.32	368128.28	377738.97



RABAT – COLLEGE SAINT EXUPERY – PLAN DE SITUATION



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

MAROC - RABAT - RECONSTRUCTION DU COLLEGE SAINT EXUPERY

DECONSTRUCTION DU COLLEGE ACTUEL

Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage

AMO

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES (CPS)

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. Objet du marché.....	1
2. Situation – Plans	1
3. CONTEXTE DU PROJET	1
4. Programme de l’opération	1
5. Intervenants	1
5.1 Maîtrise d'ouvrage, pouvoir adjudicateur :.....	1
5.2 Conduite d'opération	1
5.3 le prestataire	2
5.4 l'utilisateur	2
6. CONTENU DE LA Mission	2
1) Reconnaissance Du Terrain	2
2) Études préliminaires et études de faisabilité :	3
3) Autorisations administratives - permis de démolir :	3
4) Avant-Projet :	4
5) Projet :	4
6) Assistance pour visites et sollicitations des autorités administratives :	4
7. Contextes réglementaires et normes de référence	4
8. Délai D’exécution De La Mission	5
9. PENAMLITE DE RETARD	5
10. Offre De Prix	5
11. Offre Technique.....	6
12. Autorisations Et Sécurité	6
13. Assurance Qualité.....	6

1. OBJET DU MARCHÉ

Le présent Cahier des Charges a pour objet de définir les missions d'AMO (assistance à la maîtrise d'ouvrage) pour accompagner le maître d'ouvrage dans la réalisation de l'opération de déconstruction dépollution démolition de l'actuel collège de Saint Exupéry à Rabat.

2. SITUATION – PLANS

Les plans de masse et de situation du site sont joints en annexe. Ils sont présentés à titre indicatif.

3. CONTEXTE DU PROJET

Dans le cadre du schéma prévisionnel de stratégie immobilière qui définit les principes de restructuration de ses locaux sur plusieurs années, l'AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger) a décidé la reconstruction du collège saint Exupéry à Rabat.

Le programme de l'opération prévoit la démolition du collège existant et sa reconstruction complète y compris l'ensemble des aménagements extérieurs nécessaires au projet.

Le site du collège a une surface S=1 HA 29 A 40 CA environ. Le projet est actuellement au stade de « Conception » avec une équipe de maîtrise d'œuvre dédiée pour la construction du futur collège.

4. PROGRAMME DE L'OPERATION

L'opération, objet du présent marché d'AMO, consiste à préparer un terrain vide et viabilisé pour la construction du futur collège Saint Exupéry.

L'opération vise à dépolluer, déconstruire et démolir les ouvrages présents dans le site actuel.

Les études et les solutions, à réaliser par le prestataire titulaire du présent marché, devront prendre en compte toutes les contraintes notamment administratives et techniques.

5. INTERVENANTS

5.1 Maîtrise d'ouvrage, pouvoir adjudicateur :

Le maître d'ouvrage est la personne morale pour le compte de laquelle les travaux sont exécutés, à savoir l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger.

Le pouvoir adjudicateur est le représentant légal du maître d'ouvrage pour l'exécution du présent marché, à savoir Madame la Directrice de l'AEFE, représentée localement par Monsieur le Proviseur du lycée Descartes de Rabat.

5.2 Conduite d'opération

La conduite d'opération est assurée, pour le compte du maître d'ouvrage, par le Service Immobilier de l'AEFE représenté localement par l'antenne immobilière à Rabat :

- Mohammed BOURASSI - Responsable de l'antenne immobilière mohammed.bourassi@aeфе.fr / Tel: 05 37 68 99 34
- Garance GLAIS - Chargée d'opérations garance.glais@aeфе.gouv.fr Tel : 05 37 68 99 34

5.3 le prestataire

la dénomination « **le prestataire** » désigne le titulaire du présent marché.

Peuvent candidater à la consultation : les bureaux d'études techniques, les cabinets d'architectes, à condition d'avoir les capacités et les agréments réglementaires pour mener à bien les missions du marché.

5.4 l'utilisateur

L'utilisateur est l'entité qui occupe et exploite actuellement le site. L'utilisateur est représenté par le principal du collège saint Exupéry et son adjointe.

L'utilisateur permet notamment l'accès au site et donne les renseignements concernant l'actuelle.

Ses contraintes de fonctionnement seront à prendre en compte dans le cadre de l'exécution de la mission du présent marché.

6. CONTENU DE LA MISSION

Généralités :

- La mission globale est d'assister et de guider la maîtrise d'ouvrage pour faire réaliser l'opération.
- A chacune des phases techniques/missions Esquisse, AVP-PRO, le prestataire devra l'établissement d'une estimation du coût global forfaitaire de l'opération.
- Dans le cadre de ses missions, en particulier les demandes d'autorisations réglementaires et urbaines, le prestataire devra échanger avec l'équipe assurant la maîtrise d'œuvre de la construction du futur collège.
- En cas de visite des autorités administratives sur site, le prestataire sera sollicité pour les accompagner et répondre aux éventuelles demandes d'informations.

Le prestataire titulaire devra **les phases techniques** suivantes :

1) Reconnaissance Du Terrain

Pour l'exécution de ses missions, le prestataire prendra connaissance des plans existants, du site et du voisinage, il consultera les documents géotechniques, il pourra interroger le Bureau d'Etude géotechnique.

Le prestataire devra consulter les administrations, organismes et concessionnaires des réseaux et services en vue de mener à bien ses missions et d'aboutir à la réalisation de l'opération.

Cette liste des reconnaissances et des consultations n'est pas exhaustive.

Le prestataire devra indiquer la méthodologie qu'il compte déployer pour atteindre le résultat.

- une visite détaillée des lieux,
- la consultation des personnes, des services techniques, des administrations et des documents susceptibles de fournir des informations sur le site, son environnement et sur le mode de fondation des ouvrages existants à proximité, ainsi que sur l'existence d'obstacles ou de réseaux enterrés.

2) Études préliminaires et études de faisabilité :

Pour permettre la réalisation l'opération, pour pouvoir réaliser l'AVP ainsi que le PRO et les demandes d'autorisations administratives, le prestataire doit notamment :

- Etablir les démarches techniques, exemple : rédaction des cahiers des charges d'éventuelles diagnostics préalables à mener ;
- Mener les investigations diverses (collecte des documents nécessaires à l'élaboration du projet, disposition réglementaires, etc...);
- Etablir la liste des documents à assembler et les actions à mener (formulaires, plans, taxes à payer par le Maître d'ouvrage, ...);
- Etablir un programme des actions et de leur délai prévisionnel ;
- La reconnaissance du site ;
- L'établissement de l'équivalent d'esquisses (à faire approuver par le maître d'ouvrage) ; s'agissant d'une déconstruction l'esquisse peut être formalisée par une note méthodologique et des représentations graphiques illustrant l'état « avant » et l'état « après » déconstruction ; objectif : l'objectif étant notamment d'accompagner les dossiers de demande des autorisations.
- Estimation du coût global de l'opération, incluant notamment, les coûts des diagnostics, travaux, taxes et frais divers liés à l'opération ;

La liste énumérée ci-dessus n'est pas limitative. Dans le cadre du présent marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, le prestataire doit proposer toutes les études et sujétions nécessaires pour réaliser l'opération. L'objectif de cette phase est de s'assurer de la faisabilité de l'opération.

3) Autorisations administratives - permis de démolir :

Le prestataire doit l'ensemble des études, la composition et le dépôt de la demande du permis de démolir. A ce titre le prestataire devra notamment :

- L'établissement de l'Avant-Projet ou son équivalent pour le cas de l'opération de déconstruction démolition ;
- La Constitution et dépôt des demandes administratives et celles liées à l'urbanisme. Assister le maître d'ouvrage pour les parties qui lui incombent.
- La satisfaction des remarques relevant des études du prestataire des remarques qui incombent au maître d'ouvrage en assistant ce dernier ;
- Mener les procédures réglementaires et suivi des demandes de l'administration jusqu'à obtention des permis et autorisations.
- Demander au concessionnaires et organismes gérant les réseaux publics s'il y a des réseaux passant sur le site ou à proximité, l'objectif étant de ne pas les détériorer. Informer les derniers des travaux qui seront menés.
- Guider et assister le maître d'ouvrage sur la communication et l'information à apporter à l'extérieur (voisins, commune, wilaya, autres administrations...).

4) Avant-Projet :

Le prestataire devra l'établissement des études d'AVP (avant-projet).

L'AVP comprend notamment les prescriptions techniques et réglementaires, les documents graphiques. Estimation des coûts. Estimation du calendrier de réalisation.

Délai de cet élément de mission : 1 mois à compter de la notification du marché.

5) Projet :

Le prestataire devra l'établissement des études du PRO (projet).

Le PRO comprend notamment les prescriptions techniques et réglementaires, les documents graphiques.

Rédaction des cahiers des charges de travaux pour la dépollution, la déconstruction et la démolition ;

Rédaction du planning des phases ;

Estimation des coûts. Estimation du calendrier de réalisation.

6) Assistance pour visites et sollicitations des autorités administratives :

Avant, pendant ou après les travaux de démolition déconstruction, en cas de visite des autorités administratives sur site, le prestataire sera sollicité pour les accompagner, assister le maître d'ouvrage et répondre aux éventuelles demandes d'informations.

Délai de cet élément de mission : le titulaire devra se rendre disponible en concertation avec le maître d'ouvrage, accepter et planifier les visites aux maximums dans les 7 jours qui suivent la demande faite par le Conducteur d'Opération.

7. CONTEXTES REGLEMENTAIRES ET NORMES DE REFERENCE

- Le CCAG EMO cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de services portant sur les prestations d'études et de maîtrise d'œuvre passé pour le compte de l'état.
Approuvés par le décret N° 2332-01-2 DU 22 RABII I 1423 – 4 JUIN 2002.
Ces clauses sont des dispositions qui régissent les relations entre le maître d'ouvrage et le prestataire de services.
Certaines clauses du présent CPS viennent compléter ou préciser le mode d'application des clauses du CCAG.
- Le cahier des prescriptions communes provisoires applicable aux travaux de l'administration des travaux publics et des communications, tel que ce cahier est défini par la circulaire N°2/1242/DNRT du 03/07/87.

- Le dahir N° 170.157 du 26 Joumada I 1390 (30 Juillet 1970) relatif à la normalisation industrielle, notamment son article 3 définissant l'ensemble des normes marocaines homologuées se rapportant aux travaux du bâtiment.
- La circulaire 6.015/TPC du 1er Avril 1956 du ministère des travaux publics et des communications faisant application du cahier des prescriptions spéciales types.
- Textes officiels réglementant la main d'œuvre et les salaires.
- Le décret N° 2-86-99 du 14 Mars 1986 pour l'application de la loi N° 30-85 relative à la T.V.A.
- Tous les textes législatifs et réglementaires concernant l'emploi, les salaires de la main d'œuvre, ainsi que tous les textes réglementaires se rapportant à l'objet.

8. DELAI D'EXECUTION DE LA MISSION

Le présent marché concerne l'assistance du maître d'ouvrage durant la réalisation de son opération.

Le délai démarre à la notification du présent marché et s'achève la notification de la décision de réception des travaux de déconstruction. La durée globale est définie par le titulaire dans son planning prévisionnel de l'opération.

Pour chacune des phases techniques les délais d'exécution sont indiqués dans le tableau suivant :

Phase Technique	Désignation	Délai	Unité	Début du délai	Observation
1	Reconnaissance Du Terrain	2	semaines	Notification du marché	
2	Études préliminaires et études de faisabilité	2	semaines	Notification du marché	
3	Autorisations administratives - permis de démolir	4	semaines	Notification du marché	
4	Avant-Projet	4	semaines	Notification du marché	
5	Projet	5	semaines	Notification du marché	

9. PENALITE DE RETARD

En cas de retard dans l'exécution des phases techniques, dont le délai est fixé dans le tableau ci-dessus, il est appliqué, une pénalité journalière à l'encontre du titulaire. Cette pénalité est égale à 5/1000^{ème} du montant de l'ensemble du marché. Ce montant est celui du marché initial éventuellement modifié ou complété par les avenants intervenus.

10. OFFRE DE PRIX

Conditions générales de l'offre de prix :

L'offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m0 (mois de la date limite de remise des offres) et résultent de l'appréciation de la mission à réaliser.

Le prix est global, forfaitaire, ferme (non révisable) et non actualisable.

Les prestations du titulaire seront rémunérées par application du prix forfaitaire égal à (en EURO) :

Phase Technique	Désignation	Réalisation %	Montant forfaitaire	Cotraitant 1	Cotraitant 2
1	Reconnaissance Du Terrain				
2	Études préliminaires et études de faisabilité				
3	Autorisations administratives - permis de démolir				
4	Avant-Projet				
5	Projet				
	TOTAL HT (MAD) :				
	TVA :				
	TOTAL TTC (MAD) :				

11. OFFRE TECHNIQUE

Le concurrent remettra avec son offre une note de synthèse indiquant la méthodologie qu'il compte adopter pour assurer la mission, les phases techniques et les livrables attendus dans le présent Cahier de CPS.

12. AUTORISATIONS ET SECURITE

Dans le cadre de l'exécution de sa mission, si besoin d'intervenir sur le domaine public et notamment la vérification d'absence des réseaux sous terrains, le prestataire devra demander et obtenir les autorisations administratives nécessaires.

13. ASSURANCE QUALITE

Le prestataire devra fournir notamment un document indiquant :

- la définition des tâches de la mission, des phases techniques et sa méthodologie,
- la liste des personnes intervenant sur l'affaire et leurs compétences,
- les caractéristiques du matériel utilisé,
- les procédés d'exécution,
- les mesures de sécurité.